



Don d'argent

Par Lauranne2a

Bonjour,

Ma tante de 85 ans souhaite me donner une somme d'argent ainsi qu'à mes enfants.

Pouvez-vous svp m'indiquer si cela est possible ? Y a t il un montant maximum ? Une démarche à effectuer ? Un abattement ?

Merci d'avance pour votre retour

Bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a pas de montant maximum. Par contre l'abattement fiscal est relativement faible vu le lien de parenté et l'âge de votre tante.

Le don doit être déclaré à l'administration fiscale et vous devrez payer les taxes après abattement qui correspondent selon le lien de parenté, 55% pour vous et 60% pour vos enfants.

à lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36656]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36656
[/url]

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14203]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14203
[/url]

Par Lauranne2a

Je vous remercie.

L'âge de ma tante nous empêche t'il, mes enfants et moi, de bénéficier de l'abattement de 7967 ? ?

Par yapasdequoi

L'abattement de 7967 est lié au lien de parenté, pas à l'âge.

Vos enfants n'ont aucun abattement.

Lisez bien les liens fournis.

Par Lauranne2a

Merci pour votre retour et bonne journée

Par rvroy

Bonjour,

Il y a aussi la possibilité en complément que la tante fasse des "petits" cadeaux réguliers sans déclaration pour Noel, anniversaireMais ça doit rester modeste et toujours lié à un événement précis.

La "modestie" étant appréciée par le fisc en fonction du patrimoine et revenu.

Cordialement,